

LES ACOMPTES :

1. Hôpital de jour : en chambre individuelle, si vous êtes en règle de mutuelle et quel que soit votre statut de mutuelle, un acompte de **75 €** vous sera réclamé. Si vous n'êtes pas en règle de mutuelle, le montant de l'acompte s'élève à **948,18 €**.

2. Hospitalisation classique :

Nous vous demandons de verser un **acompte** à votre entrée à l'hôpital dont le montant maximal est valable pour **7 jours**. Il s'élève à :

SI VOUS ETES EN REGLE DE MUTUELLE :			
POUR 7 JOURS	TARIF 1 Assurés 75 %	TARIF 2 Enfants	BIM (VIPO) & OMNIO
Chambre commune	150 €	75 €	50 €
Chambre individuelle	675 €	600 €	575 €

SI VOUS N'ETES PAS MUTUALISTE OU PAS EN REGLE DE MUTUELLE :	
Chambre commune	6112,26 €
Chambre individuelle	6637,26 €

Pour votre facilité, le paiement peut être effectué par BANCONTACT lors de vos formalités d'admission. Les paiements en liquide doivent être effectués à la Caisse Centrale du site Citadelle (route 071) et ne peuvent pas dépasser 3000 €.

Si votre séjour est supérieur à 7 jours, un 2^{ème} acompte vous sera demandé. Les sommes ainsi versées seront déduites de votre facture ou le trop perçu éventuel vous sera remboursé.

Sur le site d'Herstal, les acomptes doivent être payés par virement sur le compte du CHR N° BE 06 0910 1144 5322 avec en communication : prénom/nom du patient – date de naissance – Herstal.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous avez des difficultés à régler le 1er acompte ou la facture qui vous sera adressée, il est de votre intérêt de le signaler au moment de la décision de votre hospitalisation.

NOUS POURRONS ANALYSER VOTRE SITUATION EN TOUTE DISCRETION ET VOUS AIDER A TROUVER UNE SOLUTION.

Des renseignements complémentaires vous seront volontiers donnés en vous adressant au ☎ 04/321.89.08, le service des Relations Patients, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.



CITADELLE

Tél. : 04 321 61 11
Bd du 12^{ème} de Ligne 1
4000 LIEGE

LAVEU

Tél. : 04 321 72 11
Rue des Wallons 72
4000 LIEGE

HERSTAL

Tél. : 04 321 59 05
Rue du Grand Puits 47
4040 HERSTAL

QUELS SONT LES PRIX PRATIQUES A L'HOPITAL ?

LE TARIF INAMI

SI VOUS ETES EN REGLE DE MUTUELLE,

L'hôpital applique le système du « tiers payant », c'est-à-dire qu'il récupère auprès de votre mutuelle les montants pour lesquels celle-ci intervient dans le prix de la journée, la majorité des produits pharmaceutiques, les honoraires des services de radiographie, de kinésithérapie, de médecine nucléaire et des analyses de laboratoire.

SI VOUS N'ETES PAS MUTUALISTE OU PAS EN REGLE DE MUTUELLE,

Le coût total des frais de votre hospitalisation est à votre charge.

LE SUPPLEMENT POUR CERTAINS ACTES MEDICAUX

Si vous avez exprimé le souhait d'être hospitalisé en chambre individuelle bien qu'aucune raison médicale ne l'impose, un supplément d'honoraires peut être demandé. Au CHR Citadelle, ce supplément est compté uniquement sur les actes prestés par le médecin qui a la charge de votre surveillance et par ceux qui sont consultés dans le cadre de l'affection qui a justifié votre hospitalisation.

ATTENTION ! Les demandes de chambre individuelle doivent être formulées par écrit au plus tard lors de votre entrée à l'hôpital. Sauf pour raison médicale, nous ne pouvons garantir les transferts ultérieurs.

Ce supplément sera compris entre 0 % et 200 % du prix INAMI : il vous est donc conseillé d'interroger à ce sujet, votre assureur et le médecin du CHR Citadelle si vous vous décidez de demander l'hospitalisation en chambre individuelle.

PRODUITS DIVERS NON REMBOURSES PAR L'INAMI

Vous trouverez ci-après le prix du lit accompagnant et des repas accompagnant. Vous avez le droit de vous informer, sur le prix des produits divers non remboursés par l'INAMI. Vous pouvez vous adresser au service des Admissions (Tél. : 04/321.52.52) pour obtenir toutes les informations complémentaires.

Centre Hospitalier Régional de la Citadelle SCCRL

Siège social : Boulevard du 12^{ème} de Ligne, 1 - 4000 Liège - Tél. 04 321 61 11 - Fax 04 226 47 47

www.citadelle.be

N° d'entreprise : 0237.086.311 - IBAN : BE06 0910 1144 5322

QUELS SONT LES FRAIS À VOTRE CHARGE ?

(PAR JOUR JUSQU'AU 90^{ÈME} JOUR D'HOSPITALISATION)

1.1. Intervention personnelle légale		Quel que soit le type de chambre		
	Pour les ayants droit au tarif préférentiel (1)	Pour les autres bénéficiaires		
		Titulaire avec personne à charge	Titulaire sans personne à charge	Enfant et chômeur de longue durée (personne à charge incluse)
Le 1er jour	7,03 €	47,08 €	47,08 €	34,30 €
A partir du 2ème jour	7,03 €	19,81 €	19,81 €	7,03 €
A partir du 91ème jour	7,03 €	7,03 €	19,81 €	7,03 €

1.2. Supplément de chambre par jour		Selon le type de chambre	
		chambre commune	chambre individuelle
		0 €	75 €

1.3. Forfait légal médicaments par jour :	Quel que soit de chambre : 0,62 €
---	-----------------------------------

(1) Ayants droit au tarif préférentiel = Bénéficiaire d'une Intervention Majorée de la part de la mutualité (B.I.M. anc. VIPO)

A ces montants devront s'ajouter :

- ⇒ un forfait de 7,44€ par séjour pour les prestations de biologie, sauf pour les BIM & OMNIO à 100 %,
- ⇒ un forfait de 6,20€ par séjour pour les prestations de radiologie; 1,98€ pour les BIM & OMNIO à 100 %,
- ⇒ un forfait de 16,40 € par admission pour les prestations techniques; sauf pour les BIM & OMNIO à 100 %,
- ⇒ un ticket modérateur de 35 % des honoraires de surveillance, avec un maximum de 4,96€ par jour d'hospitalisation
- ⇒ des tickets modérateurs, certains produits médicaux et médicaments non remboursables, éventuellement une partie du coût des prothèses et implants ;
- ⇒ les suppléments d'honoraires de 0 à 200% uniquement si vous êtes dans une chambre à 1 lit ;
- ⇒ éventuellement des frais de repas servis à des personnes vous accompagnant, le coût du lit pour accompagnant et des bouteilles d'eau demandées (0,80 € par bouteille).

N.B. : si vous êtes bénéficiaires de l'INIG ou BIM & OMNIO à 100 %, vous avez droit à des conditions plus favorables que celles reprises ci-dessus.



SI VOUS N'ÊTES PAS MUTUALISTE OU PAS EN REGLE DE MUTUELLE		
Coût par journée d'hospitalisation	Chambre commune	873,18 €
	Chambre individuelle	948,18 €

Il faut y ajouter le coût total des médicaments, des produits médicaux, des analyses, des examens etc.



CHIRURGIE ESTHETIQUE
Ce type d'hospitalisation doit faire l'objet d'une estimation, par le médecin, du coût de son intervention dont vous attestez avoir pris connaissance du prix et des conditions par signature du formulaire requis. La totalité du montant signalé devra être payée <u>avant</u> l'intervention, lors de votre inscription au guichet des admissions. Depuis le 01/01/2016, les prestations à visée esthétique sont soumises à une TVA de 21%.



FRAIS DIVERS					
Par journée d'hospitalisation	Forfait confort chambre		Lit pour accompagnant	Repas accompagnant	
	Ch. commune	Ch. individuelle		Matin	Midi Soir
Citadelle	3 €	Inclus dans le supplément de chambre	15 €	4 €	9 € 8.50 €
Laveu					
Herstal					



Pour le règlement des sommes dues, vous recevrez une facture détaillée dans le courant du mois suivant votre sortie de l'hôpital.

PARKING : TARIF JOURNALIER		PARKING : TARIF ABONNEMENT		
Les 15 premières minutes sont gratuites		Durée	Citadelle et Herstal	Laveu
De 15 min à 2h	3 €	1 semaine	18 €	Pas d'abonnement
Entre 2h et 4h	3,50 €	2 semaines	32 €	
Entre 4h et 6h	4,30 €	1 mois	50 €	
Entre 6h et 12h	5,30 €	1 an	420 €	
Entre 12h et 24h	7,30 €	Les abonnements sont payables à la Caisse centrale		
Amende : 15,00 € - Si le ticket est perdu ou si l'emplacement est illicitement occupé.				